

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Etudes et promotions	337

La Commission Permanente,

- VU** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) JOUE L127 2 du 23/05/2018,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.4221-1 et suivants et R.1614-40-6,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L211-1 L. 214-1 et suivants, L 214-6 et L533-1,
- VU** le Code rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.810-1 et suivants,
- VU** la loi n°51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,
- VU** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée en dernier lieu par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018,
- VU** l'arrêté du 22 septembre 1995 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives relatif au pilotage et à la gestion des élèves du second degré portant sur les trois niveaux : établissement, académique, administration centrale,
- VU** la délibération du Conseil Régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 21 mai 2021 approuvant la convention d'échange de données entre la DRAAF et la Région,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 21 mai 2021 approuvant le règlement d'intervention du dispositif « Mise à disposition à titre gratuit d'équipement pédagogique aux lycéens » et la charte d'usage correspondante,
- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** la tenue de la commission Jeunesse, emploi, formations, lycée et

orientation

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention relative à un échange de données statistiques entre la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt et la Région des Pays de la Loire concernant l'échange d'informations nécessaires à la gestion du système éducatif tel que figurant en annexe 1 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer.

APPROUVE

la convention relative à un échange de données statistiques entre la Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique-Manche Ouest et la Région des Pays de la Loire concernant l'échange d'informations nécessaires à la gestion du système éducatif telle que figurant en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 11/05/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs